



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

*Les actions de la France
pour les mers et l'océan
par Ségolène Royal,
présidente de la COP21*



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SÉGOLÈNE ROYAL A PROPOSÉ QUE L'OcéAN SOIT RECONNU COMME BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ | 4 |
| SYNTHÈSE DES ACTIONS POUR LES MERS ET L'OcéAN | 5 |
| 4 NOUVELLES INITIATIVES POUR L'OcéAN | 7 |
| SÉGOLÈNE ROYAL LANCE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES INITIATIVES POUR L'OcéAN ET LE CLIMAT | 7 |
| QUELLES SOLUTIONS POUR LA MÉDITERRANÉE ? | 8 |
| LA FRANCE ACCUEILLE À CAYENNE LA 14 ^E CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU MILIEU MARIN DE LA RÉGION DES CARAÏBES | 10 |
| LE SOUTIEN À L'ODD 14 : UNE NÉCESSITÉ POUR LA PRÉSERVATION DE L'OcéAN, DE SES ÉCOSYSTÈMES ET UNE CROISSANCE BLEUE DURABLE | 10 |
| L'ACTION DE LA FRANCE DANS SON ESPACE MARITIME | 12 |
| PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES | 12 |
| Les Aires marines protégées | 12 |
| La protection des mammifères marins | 13 |
| La France s'est dotée d'un objectif de protection de ses récifs coralliens et de ses atolls | 14 |
| L'Agence française pour la biodiversité | 14 |
| Un littoral résilient aujourd'hui et pour demain | 14 |
| DÉVELOPPER LEUR POTENTIEL | 15 |
| Déployer les énergies renouvelables en mer | 15 |
| Amplifier la croissance bleue | 16 |
| LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS | 17 |
| L'interdiction des sacs plastique à usage unique | 17 |
| La réduction des gaz à effet de serre dans les transports maritimes | 17 |



DES ACTIONS OFFENSIVES DANS TOUTES LES NÉGOCIATIONS SUR LA MER ET L'OcéAN 19

L'OcéAN AU Cœur DE LA COP21 19

UN RAPPORT SPÉCIAL DU GIEC SUR L'OcéAN ET LE CLIMAT 20

LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE EN « HAUTE MER » 20

LES AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE 21

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES 21

LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES OcéANS 22

LES COALITIONS INTERNATIONALES LANCÉES OU SOUTENUES PAR LA FRANCE 23

LA FRANCE LANCE LA COALITION SACS PLASTIQUES 23

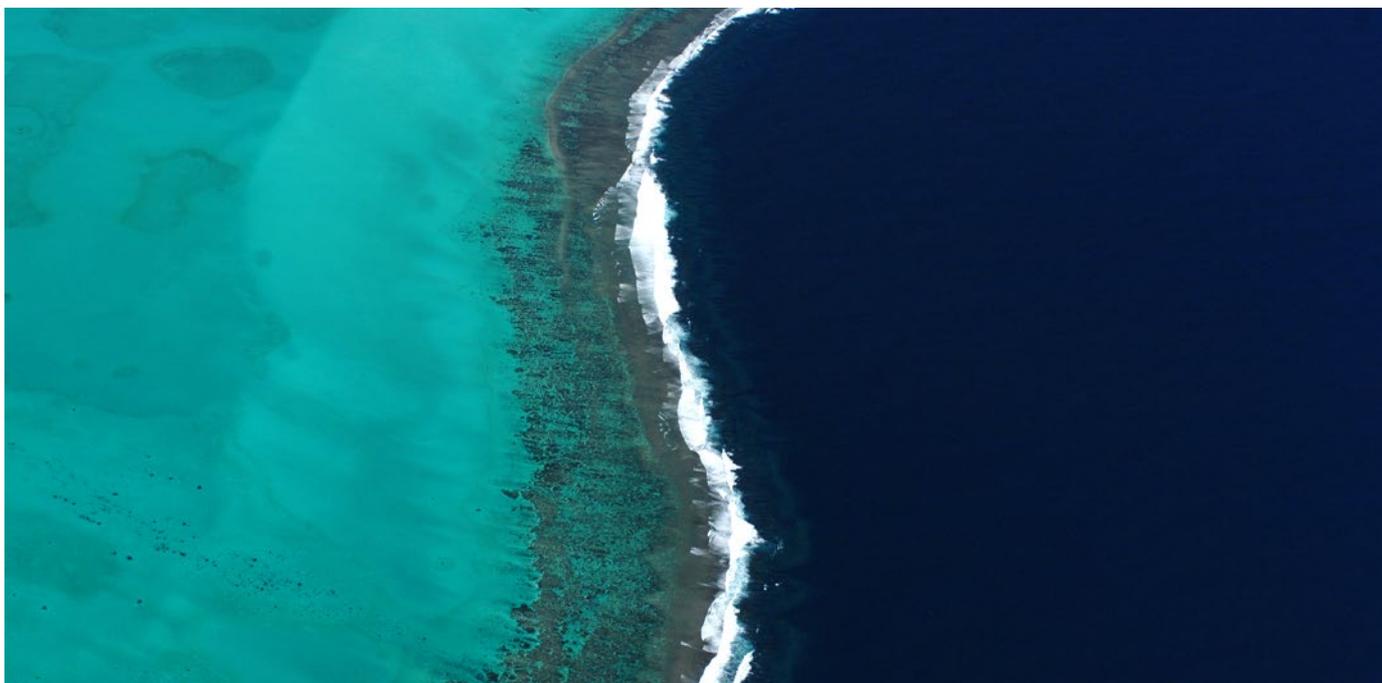
LA FRANCE REJOINT LA COALITION CONTRE L'ACIDIFICATION DES OcéANS 24

L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LES RÉCIFS CORALLIENS (ICRI) 24

CREWS 25

LES PETITES ÎLES DURABLES AU PREMIER RANG DU DÉFI CLIMATIQUE 25

LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST 26





SÉGOLÈNE ROYAL A PROPOSÉ *que l'océan soit reconnu comme bien commun de l'Humanité*

L'océan représente 96 % du volume biosphérique. Il est au cœur des enjeux d'avenir de l'humanité :

● **parce qu'il constitue un gigantesque puits de carbone et joue un rôle majeur dans la régulation climatique :**

- l'océan produit 50 % de l'oxygène dans l'atmosphère,
- l'océan absorbe 25 % du carbone anthropique (lié aux activités humaines),
- l'océan absorbe 93 % de l'excédent de chaleur émise par l'homme ;

● **parce qu'il est source de solutions pour l'atténuation et l'adaptation** face aux effets du changement climatique, notamment grâce au bon fonctionnement de ses écosystèmes marins et littoraux ;

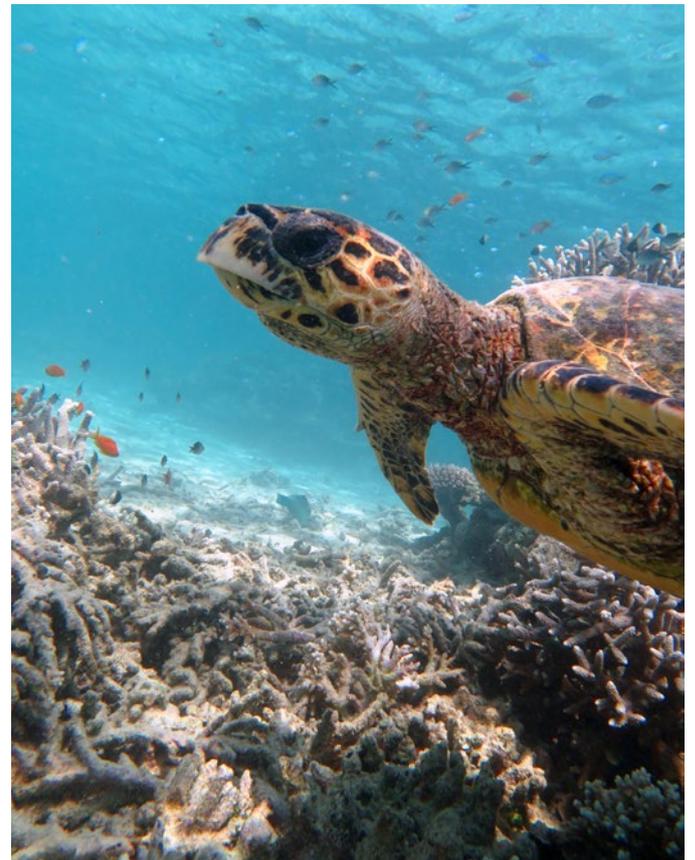
● **parce qu'il offre un potentiel très important d'activités et de croissance**, pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures, avec des activités traditionnelles comme la pêche ou le transport maritime et des activités en développement telles les énergies marines renouvelables ou les biotechnologies marines ;

● **parce qu'il offre des services socio-économiques de première importance** pour l'ali-

mentation, la recherche et la santé, le sport, la culture, les loisirs et la détente ;

● **parce que la biodiversité marine représente un patrimoine pour l'humanité** que nous devons préserver pour l'avenir ;

● **parce que les avancées techniques et technologiques facilitent son exploration et son exploitation qu'il faut donc réguler** pour préserver son bon état écologique.



SYNTHÈSE DES ACTIONS

pour les mers et l'océan

En tant que ministre de la Mer, Ségolène Royal a engagé, en France, des actions en faveur de la protection de l'océan qui se sont traduites par l'adoption de deux lois majeures en faveur de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et de la transition énergétique pour une croissance verte et bleue.

- La France atteint avec 3 ans d'avance l'objectif de **20% d'aires marines protégées sur ses eaux sous-jurisdiction avant 2020** grâce à l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises (Kerguelen, Crozet, Amsterdam, Saint-Paul) qui constitue la plus grande réserve marine française (article 160 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée le 20 juillet 2016) et à la création d'une Aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton (arrêté du 23 novembre 2016).

- Par l'interdiction de la pêche profonde que la ministre a défendue au niveau européen (entrée en vigueur le 12 janvier 2017) et le plan pour la protection des récifs coralliens et des mangroves en outre-mer (**protection de 75% des récifs coralliens d'ici 2021 et de 55 000 hectares de mangroves d'ici 2020**), la France soutient les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature.

- Dans le cadre d'une collaboration avec la **Polynésie française**, Ségolène Royal a déployé le **concept innovant des aires marines éducatives**. Ces petites zones littorales et maritimes gérées par les élèves d'une école primaire sont des actions citoyennes de connaissance et de sensibilisation aux enjeux de protection de nos océans. **16 aires marines éducatives auront ainsi été créées entre 2015 et 2018.**

- Ségolène Royal appelle tous les navires navigants dans les aires marines protégées Pelagos en Méditerranée et Agoa dans les Antilles à **s'équiper de détecteurs** et à rejoindre ce véritable réseau social et collaboratif. Elle incite par ailleurs tous les pays à mettre en place ce type de dispositifs innovant pour concilier **navigation et protection de la biodiversité marine**.

Présidente de la COP21, Ségolène Royal a inscrit à l'agenda politique international les enjeux de la gestion de l'eau, de l'océan et de la biodiversité comme défis majeurs de lutte contre le changement climatique, avec le lancement de plus de dix initiatives dans ce domaine. Dans ce cadre, Ségolène Royal salue l'ambition d'un **Objectif du développement durable 14 spécifique pour l'océan (ODD 14)** adopté en 2015.





- La France a obtenu avec Monaco l'élaboration d'un rapport spécial du GIEC sur l'océan et le Climat et mobilise toute sa communauté scientifique pour contribuer à son élaboration.
- La France soutient la coalition des ONG et des réseaux scientifiques pour l'océan et le climat.
- La France a lancé la coalition sur la prévention des pollutions plastiques et a confié sa mise en œuvre au Programme des Nations unies pour l'environnement. Elle invite tous les États à la rejoindre.
- La France porte une position ambitieuse en vue de la mise en place d'un régime international de protection et de gestion durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (en « haute mer »).
- La France accueille en Guyane la 14^e conférence sur la protection et la mise en valeur de la mer des Caraïbes (Convention de Carthagène) et organisera un segment ministériel le 17 mars.
- La France est attachée au cadre réglementaire applicable aux navires qui opèrent en Arctique, le « code polaire » adopté dans le cadre de l'Organisation Maritime Internationale et soutient la création d'un fonds d'indemnisation et de réparation des dommages liés aux activités offshore en cas de défaillance d'un exploitant ou d'un transporteur sur l'ensemble de la zone arctique.



4 NOUVELLES INITIATIVES

pour l'océan

SÉGOLÈNE ROYAL LANCE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES INITIATIVES POUR L'OcéAN ET LE CLIMAT

L'« Alliance des initiatives océan et climat », soutenue financièrement par la France et facilitée par la Plateforme Océan-Climat, coalition d'acteurs de la société civile, confortera la dynamique des actions concrètes lancées dans ce domaine. L'Alliance a vocation à soutenir l'action des nombreuses initiatives et coalitions existantes et à identifier des projets pilotes transversaux en vue de conforter la mise en œuvre résolue de l'Accord de Paris sur les enjeux marins et côtiers.

La première réunion de travail, qui se tient à l'UNESCO le 22 février 2017, vise à faire le point sur l'ambition pour 2017 de la quinzaine d'initiatives déjà identifiées, d'établir un plan de travail commun, et de lancer quelques projets pilotes transversaux, comme la mobilisation des jeunes, l'activation d'une dynamique forte sur le transport maritime ou naissante sur les énergies marines. Il s'agit aussi d'inviter un nombre croissant d'États et de bailleurs à rejoindre et soutenir les nombreuses initiatives et coalitions lancées.

Née en juin 2014 de la volonté d'une coalition d'acteurs de la société civile désireux de faire entendre la voix de l'océan dans les négociations climatiques, la Plateforme Océan et Climat a souhaité prolonger son action au-delà de la signature de l'Accord de Paris. Forte de la citation de l'océan dans le préambule et de la décision du GIEC d'un rapport spécial Océan et Cryosphère, la plateforme développe son plaidoyer selon quatre axes prioritaires.

- Le renforcement international du Comité Scientifique et du réseau scientifique pour la production et la diffusion des connaissances et de solutions pour le climat. Ces solutions vont alimenter l'argumentaire d'un rapport océan auprès du GIEC.
- Le développement d'un transport maritime engagé dans la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
- La résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et notamment le rôle des aires marines protégées.
- La mobilisation des citoyens, dont la jeunesse, autour de la Journée mondiale de l'océan du 8 juin et notamment lors de la conférence de haut niveau pour l'ODD14, ainsi que lors des conventions internationales et des mers régionales.

La Plateforme suit la négociation sur le climat dans l'objectif de faciliter l'intégration du plaidoyer océan et climat, notamment au niveau du suivi de l'ODD 14 sur l'océan.





QUELLES SOLUTIONS POUR LA MÉDITERRANÉE ?

Les « Solutions pour la Méditerranée » du 23 février 2017 s'inscrivent dans la suite des réunions sur la Méditerranée tenues, à l'initiative du Royaume du Maroc, de la Principauté de Monaco et de la France, en marge de la conférence « Our Ocean » à Washington en septembre 2016 et durant la COP22 à Marrakech en novembre 2016.

Cette démarche a mobilisé non seulement les États, mais également, de façon participative, l'ensemble de la société civile ; ceci afin de renforcer et de valoriser les initiatives collectives, d'accélérer des projets émergents ou de lancer des actions innovantes ayant un

impact régional pérenne et irréversible en vue d'assurer le bon état écologique de la mer Méditerranée et de mieux anticiper les risques climatiques très importants dans cette région.

Plusieurs initiatives ont ainsi été dynamisées, sous forme de **solutions pour la Méditerranée**, grâce au soutien de l'Union pour la Méditerranée (UPM), des composantes de la Convention de Barcelone (PAM /PNUE), des scientifiques, des ONG et des nombreux acteurs publics et privés engagés pour la sauvegarde de la Mer Méditerranée et la question du climat :

- solliciter le GIEC pour qu'il insère, dans le cadre de son Rapport spécial Océan et Cryosphère, des scénarios affinés sur la région méditerranéenne ;
- accompagner la création potentielle d'un Comité Scientifique sous l'égide du PAM/PNUE permettant de faire entendre aux décideurs la voix des différents réseaux d'experts et de scientifiques investis en Méditerranée, y compris dans les pays du Sud ;
- rejoindre et renforcer l'action du fonds fiduciaire pour la création d'aires marines protégées en Méditerranée et améliorer leur gestion ;
- développer la détection partagée entre les navires, des mammifères marins en cohérence avec l'accord RAMOGE sur les cétacés ;
- ratifier, pour les États qui ne l'ont pas encore fait, la convention sur les eaux de ballast pour prévenir la dissémination d'espèces invasives ;
- lancer, sous l'égide de réseaux de villes méditerranéennes, des partenariats entre agglomérations déjà équipées de systèmes



d'assainissement complets et celles en cours d'équipement ;

- rejoindre la coalition « sacs plastiques » lancée, à l'initiative de la présidente de la COP21, en vue d'aboutir à leur suppression ;
- valoriser et soutenir l'initiative « Beyond Plastic Med » ;
- renforcer l'efficacité des protocoles de la convention de Barcelone sur la réduction des pollutions issues des navires grâce à l'approfondissement des coopérations entre les États riverains, notamment à travers le réseau Ménélas des procureurs, et par un dispositif renforcé de sanctions ;
- initier une concertation entre pays rive-

rains sur la possibilité de soumettre, à l'OMI, à plusieurs pays, le dossier en vue de créer des zones de réduction des émissions d'oxydes de soufre et d'azote (zones « SECA » et « NECA ») en Méditerranée. Ceci permettrait de diviser par 5 la quantité d'oxydes de soufre que les navires peuvent émettre dans cette zone qui est marquée par une mauvaise qualité de l'air ;

- renforcer en Méditerranée l'initiative sur les petites îles, pour développer les actions de conservation et de valorisation des îles à grande échelle ainsi que la recherche de l'autonomie énergétique.

Le fonds fiduciaire sur les aires marines protégées en Méditerranée

L'objectif de l'initiative est de conforter les aires marines protégées existantes dans leur fonctionnement et leur ambition, en particulier au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

Ont été mobilisés à date les financements de la Fondation Albert II de Monaco, de la Fondation Leonardo Di Caprio, du zoo de Bâle et de l'Aquarium de Monaco (produit escomptés sur 4 ans d'une taxe sur les billets d'entrée). Un projet du Fonds français pour l'Environnement mondial de 1,5 M€ est en cours de préparation, ainsi qu'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (GEF). Deux premiers projets, au Maroc et en Tunisie, sont en cours de lancement.





LA FRANCE ACCUEILLE À CAYENNE LA 14^E CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU MILIEU MARIN DE LA RÉGION DES CARAÏBES



La France accorde une importance particulière aux **Conventions et organisations de « mers régionales »**, du fait de sa présence dans les principaux océans du monde, au titre de la métropole ou de l'outre-mer. Ainsi, elle accueillera à Cayenne, du 13 au 17 mars prochain, la 14^e Conférence des Parties à la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, réunissant l'ensemble des pays qui ont ratifié la convention (ainsi

que les pays voisins – Brésil, Surinam, Haïti, Honduras – et la Commission européenne). Les mangroves, les récifs coralliens, les espèces animales et végétales rares du bassin caribéen représentent des écosystèmes extraordinaires à protéger.

Pour donner l'impulsion politique nécessaire à cette protection, cette conférence sera pour la première fois clôturée par un segment de haut niveau. Celui-ci témoignera de la dynamique de mobilisation internationale sur l'océan et la protection des milieux marins que la France entend stimuler.

LE SOUTIEN À L'ODD 14 : UNE NÉCESSITÉ POUR LA PRÉSERVATION DE L'OcéAN, DE SES ÉCOSYSTÈMES ET POUR UNE CROISSANCE BLEUE DURABLE

Les Nations unies ont enfin mis la question de l'océan au premier rang des défis mondiaux, par l'adoption d'un objectif de développement durable spécifiquement dédié à l'océan, l'ODD 14.

La France a soutenu Fidji et la Suède dans leur proposition de tenir une conférence internationale à New-York du 5 au 9 juin prochain, ainsi que la préparation d'un rapport spécifique en Juillet 2017 décrivant les actions et propositions de chaque pays pour atteindre cet objectif.

Comme en témoignent toutes les initiatives précédentes, Ségolène Royal n'a cessé de prendre les devants dans la mise en œuvre de l'ODD 14, aussi bien au niveau national, qu'au niveau européen et international.



Alors que le changement climatique va poser un défi majeur à l'atteinte de cet objectif, la présidente de la COP21 en appelle à ce que l'interaction entre l'océan et le climat soit pleinement pris en compte dans le processus et que l'esprit qui a guidé l'agenda de l'action

climat, qui se nourrit de la mobilisation de l'ensemble des pays et des acteurs, travaillant en partenariat, puisse aussi contribuer pleinement à la mise en œuvre ambitieuse de ces objectifs.

L'objectif 14 dédié à l'océan prévoit de « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Il comporte dix cibles déclinant des engagements relatifs notamment à la pollution marine, la préservation d'au moins 10% des zones marines et côtières, l'acidification de l'océan ou encore la pêche (réglementation et surpêche, interdiction des subventions néfastes, accès des petits pêcheurs aux ressources et aux marchés).



THE
OCEAN
CONFERENCE
UNITED NATIONS, NEW YORK, 5-9 JUNE 2017





L'ACTION DE LA FRANCE *dans son espace maritime*

PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES



Adoptée en août 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages introduit de nombreux engagements ou actions ou d'engagements en faveur des océans, telles que la protection d'écosystèmes remarquables (récifs coralliens, mangroves, etc.), le renforcement des types d'aires marines protégées (création des zones de conservation halieutique, extension possible des réserves et parcs nationaux en zone économique exclusive, etc.) ou encore l'amélioration de l'adaptation des territoires littoraux.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

➤ L'objectif de protection de l'espace maritime est atteint

Sous l'impulsion de Ségolène Royal, la France a dépassé son objectif de protection de 20% de ses eaux territoriales. La couverture était de 4% en 2014, la couverture actuelle est de plus de 22% en 2017, soit plus de 2,3 millions de km² grâce notamment en 2016 à la créa-

tion du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, à la création de l'aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton et à l'extension de la réserve naturelle des Terres Australes françaises.

L'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises

Ségolène Royal, avec l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises (Kerguelen, Crozet, Amsterdam, Saint-Paul), offre à la France la 5^e plus grande aire marine protégée au monde.

L'objectif est de construire un schéma de conservation plus cohérent qui prenne en compte la continuité écologique entre les écosystèmes terrestres des îles Australes et les écosystèmes marins qui y sont associés depuis la côte jusqu'en limite des zones économiques exclusives.



L'Initiative pour l'atoll de Clipperton



Clipperton est un îlot français de 9 km² situé dans le Pacifique nord, au cœur d'une des régions les plus poissonneuses du monde. Les eaux de Clipperton recèlent également un potentiel précieux en matière de biodiversité à préserver.

Ségolène Royal a créé une aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton, dans les 12 milles nautiques des côtes, et y interdit la pêche. Pour renforcer cette démarche de protection, au service de la recherche scientifique et de la gestion durable des pêches, la ministre a engagé une collaboration internationale avec le Mexique qui a présidé en décembre la 13^e conférence des parties sur la biodiversité.

➤ Des aires marines mieux protégées

Grâce à la loi de reconquête de la biodiversité, **les aires marines protégées sont plus efficacement surveillées et contrôlées** pour en assurer la préservation et y permettre le maintien et le développement de la biodiversité. Cette mission sera intégrée dans les actions de police en mer menées par les différentes administrations composant la fonction de garde-côtes, avec la mise en place d'une organisation interministérielle coor-

donnée pour la mise en œuvre des mesures de police en mer et portant directives aux représentants de l'État en mer.

➤ L'innovation participative avec les aires marines éducatives

La France innove en étendant au niveau national, le concept polynésien des aires marines éducatives. Les aires marines éducatives sont de petits espaces maritimes en bord de mer gérés de manière participative par les élèves d'une école primaire. La démarche est née en Polynésie française aux Marquises en 2013. La France a souhaité innover en déployant au niveau national, tant en métropole qu'outre-mer, ce concept polynésien avec 8 créations d'AME pilotes en 2016/2017 et 8 autres nouvelles en 2017/2018.

LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES MARINS



La France a équipé les navires de l'État et des navires de commerce français d'un système de partage des positions des baleines afin d'éviter les collisions dans les sanctuaires Pelagos en Méditerranée et celui d'Agoa dans les Antilles. Ce principe a été confirmé





par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Comme elle l'a fait lors de la conférence de Washington « Our Ocean » en septembre 2016, la France profitera des conférences de haut niveau sur les mers Caraïbes et Méditerranée pour appeler les États maritimes à équiper leurs navires lorsqu'ils se déplacent dans les sanctuaires Pelagos et Agoa, afin de contribuer ensemble à la protection des cétacés.

LA FRANCE S'EST DOTÉE D'UN OBJECTIF DE PROTECTION DE SES RÉCIFS CORALLIENS ET DE SES ATOLLS

La France assume une grande responsabilité dans la protection des récifs coralliens avec **plus de 20% des atolls et 10% des récifs mondiaux dans ses eaux sous juridiction**. La préservation de ces écosystèmes est l'une des solutions clé pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.



La France poursuit une politique ambitieuse de protection des récifs coralliens et des mangroves. Avec la loi de reconquête de la

biodiversité, la France s'est dotée d'un plan pour la protection des récifs coralliens et des mangroves en outre-mer : **55 000 ha de mangroves d'ici 2020 (50% de la couverture nationale) et 75% des récifs coralliens d'ici à 2021 seront protégés**. Au niveau international, la France porte cet engagement au sein de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI), dont elle assure le secrétariat conjointement avec Madagascar jusqu'en 2018.

L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ, EN CHARGE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

L'Agence française pour la biodiversité créée le 1^{er} janvier 2017 par décret du 26 décembre 2016 a réuni son conseil scientifique le 3 janvier 2017 et son conseil d'administration le 19 janvier 2017. Les 10 parcs nationaux lui sont rattachés.

Ses missions sont :

- mobiliser la société pour la reconquête de la biodiversité ;
- être l'interlocuteur de référence regroupant l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), l'Agence des aires marines protégées, les Parcs nationaux de France (PNF).

UN LITTORAL RÉSILIENT AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Dotée de milliers de km de littoraux et d'espaces insulaires en métropole comme en outre-mer, la France a une responsabilité



particulière sur ses territoires maritimes. Espaces fragiles et d'une grande importance socio-économique, ils sont les premiers impactés par le dérèglement climatique, avec la montée des eaux et l'acidification des océans.



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages donne toute sa place à cet espace stratégique avec le **déploiement de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**. Elle permet :

- d'instituer un comité national rassemblant les forces vives de ces territoires ;
- de constituer un réseau d'observatoires du trait de côte ;
- d'engager la définition d'un référentiel de suivi du trait de côte ;
- de soutenir des démarches pilotes de recomposition spatiale des territoires littoraux et de mobilisation citoyenne telle que « Imaginez le littoral de demain ».

Le Conservatoire du littoral, opérateur du ministère, a vu son rôle réaffirmé dans le domaine de la gestion de l'interface terre-mer et de la protection des mangroves.

DÉVELOPPER LEUR POTENTIEL

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

DÉPLOYER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MER

Ségolène Royal a accéléré la mobilisation de la filière des énergies marines renouvelables (EMR) pour faire de la France un leader dans ce domaine. Les objectifs sont fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée le 28 octobre 2016, pour le développement des énergies renouvelables

Développement des énergies marines renouvelables

- **ÉOLIEN EN MER POSÉ** : 3 000 MW en fonctionnement en 2023 et 6 000 MW supplémentaires attribués.
- **HYDROLIEN, ÉOLIEN FLOTTANT** : 100 MW en fonctionnement en 2023 et 2 000 MW supplémentaires attribués.

➤ Éolien en mer

- Désignation des lauréats de l'appel d'offres : Yeu-Noirmoutier et le Tréport (mai 2014).
- 3^e appel d'offres : Dunkerque (avril 2016) et l'île d'Oléron (novembre 2016).
- Nouvelle procédure de « dialogue concurrentiel » mise en place pour échanger avec les candidats sur le cahier des charges et améliorer leurs offres au cours de la procédure (décembre 2016).





➤ **Éolien flottant** : quatre zones propices au développement des **fermes pilotes pour éoliennes flottantes** ont été identifiées : au large de l'Île de Groix, des étangs de Leucate, de la commune de Gruissan et du phare de Faraman (17 juillet 2015).

➤ **Le soutien à la recherche et à l'innovation sur les énergies marines renouvelables (EMR)**

■ Près de 200 Mds€ mobilisés pour les EMR dans le Programme d'investissement d'avenir (PIA).

■ Deux éditions successives de l'appel à projets de l'Agence nationale de la recherche, en partenariat avec France énergies marines (FEM), dans le cadre de l'action Instituts de la transition énergétique du PIA.

■ En deux ans, 19 projets ont été financés avec 7M€ d'aides.

■ Un troisième appel à projets sera lancé en 2017 pour 3 M€ d'aides supplémentaires.

● **Soutien de la pêche et de l'aquaculture françaises** pour favoriser l'emploi et la gestion durable (FEAMP).

● **Simplification des procédures administratives** pour le transport maritime et la pêche.

● **Soutien de l'attractivité et la compétitivité des ports**, y compris outre-mer.

● **Appel à projets « Ports à énergie positive pour la croissance verte et bleue ».**



AMPLIFIER LA CROISSANCE BLEUE

● **Deux conférences nationales sur la transition écologique de la mer et des océans pour la croissance bleue et le climat** réunissant les acteurs du monde maritime ont eu lieu en août 2016 et juin 2016 pour convenir d'actions concrètes à déployer.

● **Développement de la flotte**, y compris de la flotte océanographique, **pour la recherche et l'innovation pour le navire de pêche du futur et les ferries propres** (feuille de route du 17 novembre 2015).

● Publication de la **Stratégie nationale de déploiement du gaz naturel liquéfié (GNL)** dans les ports pour les carburants des navires.

● **Réduction des émissions de GES par le transport maritime** (approbation d'un système mondial de suivi des émissions de GES des navires et d'une politique et d'objectifs de réduction des émissions des GES de l'OMI).

● **Instruction d'une responsabilité élargie pour les producteurs (REP)** du secteur de la plaisance.



- **Conciliation des différentes activités et usages de la mer** (stratégie nationale pour la mer et le littoral, guide méthodologique et de la transposition de la directive européenne sur la planification spatiale maritime).
- **Entrée en vigueur, le 1^{er} décembre 2016, du dispositif de séparation du trafic maritime dans les eaux du Canal de Corse, entre l'Italie et la Corse.**
- **Soutien aux métiers de la mer** : nouveaux BTS, nouvelle législation pour les activités dans les eaux françaises.
- **Mobilisation des établissements d'enseignement maritime du MEEM sur la transition énergétique.**

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

L'INTERDICTION DES SACS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les sacs en plastique à usage unique ne sont plus distribués aux caisses des magasins.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, seuls les sacs biosourcés et compostables en compostage domestique peuvent être utilisés pour les fruits et les légumes. Des entreprises françaises (SPHERE, Barbier, Limagrain, Bagherra, Styl-Pack, La Française des Plastiques...) produisent déjà ce type de sacs. Le développement de ces nouveaux plastiques biosourcés permettra de créer 3 000 emplois sur le territoire national.



Les sacs plastiques non biodégradables sont utilisés quelques minutes mais mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader, et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux. 75 % des déchets abandonnés en mer sont en plastique. Le cas le plus emblématique est celui des tortues marines, qui confondent les sacs en plastique avec des méduses : 86 % des espèces de tortues marines sont touchées par ce phénomène. Les oiseaux sont également très concernés : en mer du Nord, les estomacs de 94 % des oiseaux contiennent du plastique. En tout ce sont plus de 260 espèces qui sont impactées par les déchets plastique.

LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DANS LES TRANSPORTS MARITIMES

À la suite des engagements de Ségolène Royal lors de la COP21, le comité de protection du milieu marin (CPMM) de l'OMI qui s'est réuni en avril 2016 s'est prononcé en faveur de deux actions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) du transport maritime :





- approbation d'un **système international d'informations sur la consommation de combustible des navires** ;
- **constitution d'un groupe de travail international** afin d'avoir un « échange de vues approfondi sur la manière de faire avancer la question » de la réduction des émissions de GES provenant des transports maritimes internationaux.

Étendre au secteur maritime la dynamique de régulation des émissions de CO₂

- **Octobre 2016** : adoption du système obligatoire de collecte à l'OMI.
- **Juin 2017** : préparation du groupe de travail sur la stratégie et la recherche de coalitions internationales (notamment sur les Petites Îles du Pacifique).
- **2018** : objectif d'une stratégie provisoire de régulation.
- **2023** : objectif d'une stratégie définitive de régulation.



DES ACTIONS OFFENSIVES

dans toutes les négociations sur la mer et l'océan

L'OcéAN AU CŒUR DE LA COP 21



Avec le soutien du Pérou et de la plateforme Océan Climat qui rassemble des ONG et des scientifiques, Ségolène Royal a placé l'océan au cœur de la COP21, une place à la mesure de ces enjeux. En 2015, pour la première fois dans l'histoire des négociations climatiques, les enjeux de la gestion de l'eau sont désormais pris en compte et inscrits dans le Préambule de l'Accord de Paris sur le climat.

- Une démarche internationale a été inscrite dans l'agenda des solutions pour le climat à l'issue d'une réunion ministérielle à l'initiative de Ségolène Royal. Deux journées dédiées ont réuni un Forum de la société civile et un Ocean Day at COP21 avec des décideurs politiques mondiaux.

- Plus de 30 événements et 7 stands ont été consacrés à la thématique des mers et océans, et les questions marines et maritimes traitées dans plus de 70 manifestations.

- La même année la France s'est mobilisée lors des négociations à l'ONU pour les Objectifs de développement durable (ODD) afin que soit retenu un objectif spécifique dédié à l'océan, l'ODD14.

À l'issue de la Conférence de Paris, Ségolène Royal, en tant que présidente de la COP21, a poursuivi cette action pour inscrire à l'agenda politique international les enjeux de la gestion de l'eau, de l'océan et de la biodiversité comme défis majeurs du changement climatique.

- La France s'est portée candidate pour présenter sa démarche de mise en œuvre de « l'Agenda 2030 » dès le forum politique de haut niveau des Nations unies de juillet 2016, présentée par Mme Ségolène Royal.

- Ségolène Royal a porté l'ambition française pour l'océan, à la conférence « Our Ocean » à Washington (15-16 septembre 2016) qui a rassemblé de nombreux acteurs s'engageant financièrement et politiquement pour les océans.





- Avec l'appui du Maroc qui présidait, en 2016, la COP22 à Marrakech, une journée entière a pu être consacrée aux océans. Ségolène Royal y a présenté le plan d'actions pour la Méditerranée porté conjointement par la France, la Principauté de Monaco et le Maroc avec l'appui de l'Union pour la Méditerranée et du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PAM/PNUE). La France a accueilli sur son pavillon la deuxième réunion de haut niveau des pays engagés pour l'océan et le climat dans le cadre de la coalition « Because the Ocean ».
- La France, fin 2016, a lancé en partenariat avec la plateforme océan et climat une alliance internationale visant à fédérer les initiatives en faveur de la thématique océan et climat, à mobiliser plus avant les scientifiques au service de l'action, et à accélérer les actions concrètes sur le terrain.

UN RAPPORT SPÉCIAL DU GIEC SUR L'OcéAN ET LE CLIMAT



En tant que présidente de la COP21, Ségolène Royal s'est engagée pour que le GIEC

consacre un **rapport spécial sur l'océan** et le climat. Cette initiative soutenue par la France, la Chine, Monaco et l'Espagne a été adoptée lors de la 43^e session plénière du GIEC à Nairobi du 11 au 13 avril 2016 avec l'objectif de l'approuver puis de le publier en 2019. Son thème a été étendu aux glaciers de façon à approfondir au mieux la question de la hausse du niveau des mers, ce qui a donné l'intitulé Rapport spécial du GIEC sur « Changement climatique, océans et cryosphère ».

Ce rapport spécial synthétisera l'ensemble des connaissances scientifiques actuelles sur la plupart des aspects relatifs aux interactions entre le climat et l'océan. Ce sera le cas notamment de la hausse du niveau des mers et de l'acidification avec ses impacts possibles sur les écosystèmes marins et les ressources alimentaires marines.

La France mobilisera **l'ensemble de sa communauté scientifique** (océanographes, glaciologues, climatologues, économistes...) pour qu'ils contribuent efficacement à toutes les phases d'élaboration de ce rapport spécial.

LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE EN « HAUTE MER »

La France porte une position ambitieuse dans les négociations sur la mise en place d'un accord multilatéral sur la protection et la gestion durable de la **biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale** (en « haute mer »). L'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a mis en place un comité préparatoire qui doit élaborer



les éléments d'un tel accord. Après quatre réunions en 2016 et 2017, ce comité remettra ses recommandations à l'AGNU, en vue d'une conférence diplomatique en 2018. **La France et l'Union européenne défendent l'adoption de ce dispositif, qui permettra de combler les lacunes de la gouvernance mondiale actuelle, notamment en termes d'outils de gestion (dont les aires marines protégées), d'études d'impact environnemental, d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages, de transfert de technologies et de renforcement de capacités.**

LES AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE



Par ailleurs, **la France soutient fortement le processus visant à identifier les aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA), mis en place par la Convention sur la diversité biologique (CDB).** Ce processus constitue un outil précieux pour faciliter l'atteinte de l'objectif mondial de protection de 10% des zones marines et côtières d'ici 2020 (objectif d'Aichi). Depuis 2011, la France a contribué par son expertise à six ateliers régionaux de description des EBSA. Lors de la dernière Conférence des Parties à la CDB en décembre 2016, la France a plaidé avec succès pour que soit maintenu **le caractère essentiellement multilatéral de cet exercice, gage de sa crédibilité.**

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES

La France a œuvré avec détermination pour que **l'Union européenne renforce la protection des écosystèmes marins profonds,** abri d'une biodiversité remarquable dont la régénération est particulièrement lente. Cela s'est traduit par **l'entrée en vigueur, le 12 janvier 2017, du règlement interdisant le chalut de fond au-delà de 800 mètres de profondeur et la pêche ciblée d'espèces d'eau profonde en dehors des zones historiquement pêchées,** et qui oblige tout navire pratiquant la pêche à des profondeurs supérieures à 400 mètres et rencontrant des écosystèmes marins vulnérables à s'éloigner des zones concernées puis à les signaler.





LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES OCÉANS

Dans les **négociations européennes en cours**, la France confirme son fort attachement à

ce que les récifs coralliens et les mangroves soient protégés et continue à plaider pour l'expansion des aires marines protégées, et pour la lutte contre la pollution marine.



LES COALITIONS INTERNATIONALES

lancées ou soutenues par la France

LA FRANCE LANCE LA COALITION SACS PLASTIQUES

80% des déchets en mer sont des déchets terrestres qui ont gagné la mer ou qui y ont été jetés. Les plastiques, et plus particulièrement les déchets d'emballages en plastique **comme les sacs à usage unique** sont, et de loin, les déchets les plus répandus dans l'environnement marin (environ 75%).

Il est estimé qu'environ 5 000 milliards de particules plastiques flottent ainsi à la



surface des mers. Au moins 267 espèces marines sont impactées. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) évaluait en 2014 à 13 milliards de dollars par an le coût de la pollution marine liée aux déchets plastiques dans l'océan.

Ségolène Royal, présidente de la COP, a, en marge de la conférence Our Ocean, lancé, avec le soutien du Maroc et de Monaco, une initiative internationale volontaire : la coalition pour réduire la pollution par les déchets plastique. Son objectif est de coordonner et de renforcer les actions déjà prises aux niveaux nationaux mais également dans le cadre de conventions ou d'accords internationaux en matière de lutte contre les déchets plastiques en mer. Son action doit permettre également de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD 2030) adoptés en septembre 2015 par l'assemblée des Nations unies, et plus particulièrement des objectifs 12 (Consommation et production responsable) et 14 (Vie aquatique).

Une dizaine de pays (France, Maroc, Monaco, île Maurice, Chili, Suède, Italie, Bangladesh, Sénégal, Australie...), issus de tous les continents, a, à ce jour, rejoint la coalition et la mobilisation a été engagée dans toutes les enceintes (lors de la COP22 sur le climat, de la COP13 sur la biodiversité, de la Conférence





Méditerranée, du G7 sous présidence italienne ou encore de la Réunion à venir de la Convention de Carthagène).

La France a accordé un financement au Programme des Nations unies pour l'Environnement, pour soutenir la campagne de mobilisation sur la pollution de l'océan, lancer un programme d'appui à des pays pilotes dans la réduction de leur pollution plastique et renforcer la mobilisation en faveur de la coalition sur la pollution plastique.

LA FRANCE REJOINT LA COALITION CONTRE L'ACIDIFICATION DES OcéANS

Depuis le début du développement industriel, l'acidité de l'océan a augmenté de près de 30%. Compte tenu de ce constat, la France rejoint aujourd'hui la coalition contre l'acidification de l'océan.

Sa contribution portera notamment sur la mobilisation des scientifiques, auxquels elle vient d'octroyer un financement de 800 000 €. Un appel à propositions a permis au comité scientifique du programme, présidé par Jean-Pierre Gattuso, de sélectionner 8 projets couvrant les défis de recherche allant de la compréhension des impacts de l'acidification à leur modélisation, en passant par l'observation et la cartographie du phénomène.

L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LES RÉCIFS CORALLIENS (ICRI)



La France a proposé un plan d'action 2016-2018 ambitieux couvrant les enjeux scientifiques et écologiques mais aussi répondant aux besoins de gestion et de sensibilisation sur la protection de ces écosystèmes essentiels à la vie des territoires ultra-marins français et des 37 pays membres de l'ICRI. Le ministère de l'Environnement a apporté une contribution financière au Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE), afin qu'il appuie la mise en œuvre de ce plan d'action sur deux grands volets :

- l'appui à des projets pilotes sur la résilience et la restauration de ces écosystèmes ;
- le renforcement de la connaissance, avec la production d'un rapport mondial sur l'état et l'évolution des récifs coralliens et sur l'état de la connaissance sur l'impact des crèmes solaires et perturbateurs endocriniens sur les récifs coralliens.



L'ICRI est une initiative lancée en 2004, constituée de 70 membres dont 37 pays. La France en a pris le co-secrétariat avec Madagascar à l'été 2016. Elle a à ce titre promu l'adoption d'un plan d'action ambitieux, à l'occasion de son conseil d'administration les 3-4 novembre 2016. Il prévoit notamment :

- une meilleure prise en compte des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés dans la lutte contre le changement climatique ;
- une meilleure connexion entre financeurs et les porteurs de projets innovants ;
- des engagements en matière de protection des récifs coralliens, mangroves et herbiers et de réduction des menaces d'origine humaine ;
- un meilleur suivi de l'état des récifs coralliens pour mieux les gérer ;
- un renforcement des actions d'éducation pour protéger, avec la promotion d'expériences de type « aires marines éducatives ».

CREWS

Les **systèmes d'alerte précoce** sont la première étape pour le renforcement de la résilience climatique et une première **réponse concrète aux enjeux d'adaptation**.

L'initiative CREWS a pour objectif d'augmenter de manière significative la capacité de systèmes d'alerte intégrés et multirisques à générer et communiquer des alertes précoces sur les risques d'événements hydrométéorologiques et climatiques dangereux (tempêtes, submersions, ouragans, cyclones) pour les pays les plus vulnérables aux risques climatiques (petits états insulaires en développement et pays les moins avancés notamment avec un littoral exposé). **Elle est soutenue par le G7 et fait partie des initiatives phares de la COP21 en matière d'adaptation et de résilience.**

Lancée par la France avec l'UNISDR (Bureau des Nations pour la réduction des catastrophes), le GF-DRR - Banque Mondiale) et l'organisation météorologique mondiale

(OMM), l'initiative a tenu le 12 septembre 2016 son premier comité de pilotage, et les cinq premiers projets ont été validés en novembre 2016. Elle a déjà mobilisé plus de 30 millions de dollars de dons de différents bailleurs.

LES PETITES ÎLES DURABLES AU PREMIER RANG DU DÉFI CLIMATIQUE

Après la démarche « petites îles de Méditerranée », mer à très hauts enjeux, la France a lancé en 2016 une nouvelle « initiative internationale en faveur des îles durables ». Le montant du projet s'élève à 7,7 M€, financé notamment par le Conservatoire français du littoral, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM ; à hauteur de 1,65 M€), la Commission européenne et la Fondation MAVA. 23 îles sont déjà partenaires.

L'objectif de ce projet est la gestion durable des territoires insulaires (énergie, déchet, assainissement, biodiversité) et leur résilience.





LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ségolène Royal s'est engagée pour mettre en place un **programme de gestion intégrée de la bande côtière en Afrique de l'ouest**, dans le Golfe de Guinée, avec le financement de la Banque mondiale.

À l'occasion du séminaire sur l'océan aux Nations unies le 21 avril 2016, Ségo-

lène Royal, pour la France, et Laura Tuck, vice-présidente de la Banque mondiale, ont signé un partenariat. Cette collaboration s'inscrit en appui des orientations de l'Union africaine en faveur d'une stratégie pour la croissance bleue, avec un projet de **300 millions de dollars** à plusieurs dimensions : gestion des risques côtiers, sécurité maritime, pêche, économie bleue, dialogues stratégiques des petites îles de l'océan indien.





**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**